

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 24 février 2025, l'Administration de la Gestion de l'Eau vient d'être saisie d'une demande de prélèvement d'eau du cours d'eau « Attert » aux fins d'arrosage de légumes à Everlange par Monsieur Gil Kleer demeurant à Everlange.

Le public peut consulter le résumé de la demande à la maison communale du 10 mars 2025 au 24 mars 2025 inclus.

Le résumé de la demande est également publié sur le portail national des enquêtes publiques :

<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Le collège des bourgmestre et échevins,

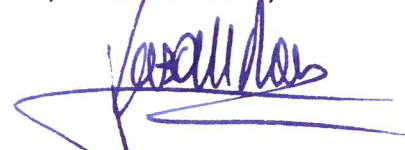


Le bourgmestre,

le secrétaire,



Pollo BODEM



Marco VERSALL

